

COUPE DES PAYS DE LA LOIRE CASAL SENIOR MACULIN - 2018/2019

2^{ème} tour : 9 décembre 2018

Poule	Poule I	Poule J	Poule K	Poule L	Poule M	Poule N
1	LE MANS	AIZENAY	RIAILLE	LA FERTE	CHOLET	SNVBA
2	ST BARTHELEMY D'ANJOU	ILE D'YEU	BOUFFERE	ASPTT LAVAL	LA ROCHE SUR YON	ST HERBLAIN
3	ETINCELLE MAYENNE	VB NANTES	BOUGUENAI	CHAPELLE ST AUBIN	GUEMENE	ST LEGER SOUS CHOLET

Informations supplémentaires :

- Match en 2 sets gagnants.
- Les équipes classées 1 et 2 sont qualifiées pour le 2^{ème} tour. L'équipe classée 3 est éliminée de la Coupe.
- Frais arbitrage : 50,00 € par équipe (150,00 € répartis : 30,00 € pour le marqueur et 120,00 € entre les deux arbitres).
- Le 1^{er} nommé joue à domicile, le 2nd et le 3^{ème} se déplacent.